

ESPLANADE DIGUE ET TERRASSE PLAGE EST	
Forfait annuel**	101.13 € / m ²
Forfait haute saison (1er juillet au 31 aout)**	50.57 € / m ²

REDEVANCE OCCUPATION DOMAINE PUBLIC – VERANDAS	
Forfait annuel**	146.31 €/m ²

REDEVANCE OCCUPATION DES TROTTOIRS	
Forfait annuel**	19.37 € / m ²

REDEVANCE LOUEUR DE VELOS (Léo Gariépy)	
Pour la saison (avril à septembre) **	3 563.78 €

OCCUPATION DOMAINE PUBLIC : QUAI DES ALLIES (La Gui Gui)	
Redevance annuelle **	9 113.25 €

OCCUPATION DOMAINE PUBLIC : PLACE DE GAULLE (Le Carrousel)	
Redevance annuelle **	9 714.50 €

OCCUPATION DOMAINE PUBLIC : PLACE DE GAULLE (la Grande Roue)	
Forfait mi-juillet à fin aout **	1 227.50 €

OCCUPATION DOMAINE PUBLIC : ESPLANADE DIGUE (Les Gourmand'ys)	
Redevance annuelle**	2 325.90 €

** L'absence d'occupation ponctuelle n'ouvre pas droit à remboursement de la redevance forfaitaire

POUR LES CIMETIERES :

<u>Concession traditionnelle</u>	
15 ans	235 €
30 ans	429 €

50 ans	703 €
--------	-------

Espace cinéraire	
15 ans	422 €
30 ans	703 €
50 ans	936 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le Conseil Municipal doit approuver les tarifs 2025,

Après saisie et avis favorable de la commission Finances, Ressources Humaines en date du 28 Novembre 2024,

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les grilles tarifaires présentées ci-dessus,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à fixer d'autres tarifs en cas de nécessité en cohérence avec les grilles présentées ci-avant,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
	21			6

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

LE MAIRE



Anne-Marie Philippeaux
Anne-Marie PHILIPPEAUX

Accusé de réception en préfecture 014-211401914-20241206-D24-62-DE Date de télétransmission : 12/12/2024 Date de réception préfecture : 12/12/2024
